

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DAE 232** Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des « gilets jaunes » et à l'explosion de la rue de Trévise (9e) - Avenant à la convention.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1511-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à la convention quadripartite ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention quadripartite établie avec la Région Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France et la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat d'Île-de-France afin de prolonger au 31 décembre 2019 la période de dépôt des dossiers par les commerçants..

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**